

Foire aux questions – Opération volets 3

1. « L'opération volets – Embellissons ensemble le Cœur de Loriol », qu'est-ce que c'est ?

« L'opération Volet » vise la mise en peinture des volets du centre ancien de Loriol lors d'un événement type chantier participatif sur l'espace public et réalisé directement par les locataires, les propriétaires et les habitants de Loriol. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de mise en valeur du centre ancien portée par l'équipe municipale et dans la volonté de sensibiliser les habitants et usagers à l'architecture et au patrimoine loriolais.

Le projet est aussi bien destiné aux locataires qu'aux propriétaires (bailleurs ou occupants).

2. Pourquoi la ville de Loriol s'intéresse aux volets ?

La ville de Loriol subventionne les propriétaires du centre ancien lorsqu'il décide de refaire leur façade. Or le coût d'un ravalement de façade est élevé et ne permet pas à tous d'y participer. La question s'est posée d'avoir un impact plus direct sur l'espace public et ouvert au plus grand nombre. Un acte simple comme la reprise des peintures des menuiseries extérieures permet d'apporter un cachet à un bâtiment, à une rue.

De plus, une grande partie du centre ancien est classé en Contrat de Ville. Ce projet est un outil concret pour faire en sorte que les tous loriolais, indépendamment de leur revenu, puissent participer à l'embellissement de leur ville.

3. La ZPPAUP, qu'est-ce que c'est ?

La Zone de Protection Patrimoniale Architecturale Urbanistique et Paysagère (aujourd'hui renommée Site Patrimoniale remarquable) : couvre la totalité du centre ancien ainsi que deux ilots particuliers, la Filature et la maison Guérimande. L'objectif du plan de ZPPAUP est de donner un cadre pour préserver non seulement la qualité urbaine du centre ancien, mais aussi des espaces qui l'environnent, et lui donnent sa qualité.

Cela signifie que toute demande de travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bien immobilier doit être approuvée par les Architectes des Bâtiments de France (ABF).

La Ville de Loriol met gratuitement à votre disposition une architecte conseil pour vous aider à monter votre projet.

4. La subvention façade de la commune est-elle toujours en cours ?

Oui, une subvention façade est actuellement en cours sur l'ensemble du périmètre de la ZPPAUP. Il s'agit d'une aide financière octroyée par la commune aux propriétaires. La ville soutient ainsi 5 à 6 propriétaires par an.

Pour toutes informations complémentaires, s'adresser au service Urbanisme, directement en mairie : urbanisme@loriol.com – 04.75.61.63.76

5. Quels sont les secteurs concernés par l'opération volets ?

En 2019, les élus ont souhaité élargir l'opération à l'ensemble des habitants du centre-ville (autour de la place de l'église, Hannibal et place du temple, avenue de la République). Hors périmètre, toutes les demandes seront étudiées.



Si vous habitez ce secteur, que vous soyez propriétaire (bailleur ou occupant) ou locataire, vous êtes concernés par l'opération Volet.

6. Quel accompagnement propose la ville dans le cadre de l'opération volet

La commune de Loriol accompagne les participants dans les différentes étapes du projet afin de lever les difficultés administratives, techniques et économiques que peuvent rencontrer les locataires et les propriétaires du centre ancien.

- Soutien aux démarches administratives par la réalisation de votre déclaration préalable de travaux et par le lien avec les Architectes des bâtiments de France.
- Prestation d'une entreprise pour la dépose/repose des volets (sous conditions).
- Autorisation d'occuper le domaine public comme espace de chantier.
- Accompagnement par un professionnel du bâtiment.
- Animation d'un chantier participatif ouvert largement aux loriolais et bénévoles

Cette année, les peintures seront à la charge des participants. Il vous en coûtera 5 € par paire de volets, 5 € par porte et 10 € par porte de garage.

7. Pourquoi la peinture à l'ocre ?

La ville de Loriol fait le choix de promouvoir les peintures à l'ocre dans une démarche éco-responsable. Historiquement les peintures à l'ocre étaient celles utilisées dans le centre ancien. Enfin, c'est le choix du faible coût de revient de ce type de peinture.

Les peintures seront réalisées lors du chantier par les bénévoles de l'association Maisons Paysanne de France. L'occasion pour tous de s'initier à cette technique.

8. Quelles sont les démarches administratives que je dois réaliser ?

La peinture des volets constitue un changement de l'aspect extérieur du logement et nécessite donc l'élaboration d'une déclaration préalable de travaux qui est soumise à l'approbation des ABF.

Les propriétaires participants au projet devront retourner l'attestation de participation au projet (cf. document), autorisant M. le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux pour votre bien.

Les locataires devront avoir l'accord de leur propriétaire pour pouvoir s'engager dans le projet (cf. document d'autorisation de travaux). Les travaux de peinture sur les volets étant du ressort du propriétaire.

9. Quand seraient positionnés les chantiers ?

Les chantiers se dérouleront en deux temps :

- **Semaine 38** – dépose des volets par l'entreprise ADCAVL (entreprise d'insertion)
- **Le samedi 21 et dimanche 22 Septembre** : entretien des menuiseries (nettoyage, décapage...) avant la mise en peinture
- **Le samedi 28 septembre et le dimanche 29 Septembre** : Peinture des volets sur l'espace public
- **Semaine 40** – Repose des volets par l'entreprise ADCAVL (entreprise d'insertion)

Les chantiers se tiendront sur la place Hannibal et feront l'objet d'une animation spécifique.

En ce qui concerne l'entretien des volets, les propriétaires peuvent gérer leur temps comme ils l'entendent. Il leur est demandé d'être prêts pour la mise en peinture du week-end 2.



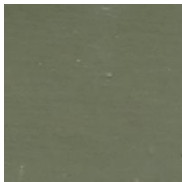
Embellissons ensemble le Cœur de Loriol

10. Je ne sais pas peindre, comment être accompagné ?

Un accompagnement est prévu par l'association la Grande Graine (<http://lagrandegraine.fr/>) afin de garantir la qualité du résultat.

11. Quelles sont les couleurs retenues par les ABF ?

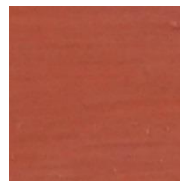
Ocre Ombre



Ocre sienne naturelle



Ocre rouge



D'autres couleurs seront proposées lors de réunion publique (marron claire et bleu gris)

Les couleurs proposées sont celles obtenues après application sur du bois. La qualité de l'impression peut altérer le rendu visuel.

D'autres couleurs pourront vous être proposées mais ne bénéficieront pas du soutien financier de la commune de Loriol. Le coût des peintures sera à votre charge.

L'ensemble des couleurs retenues sera précisé lors de la réunion publique de lancement du projet le **Jeu**di 16 Mai à 18h00 – salle du Conseil, Mairie de Loriol.

12. Suis-je libre de choisir ma couleur ?

Non et ... oui.

Non, pas n'importe quoi, parce que le centre ancien est dans un périmètre protégé. Le choix des couleurs est donc soumis à l'avis de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France).

Non, puisque la Ville aura préalablement définis 4 couleurs d'ocres pour le projet.

Oui, puisque vous pourrez choisir parmi les 4 couleurs d'ocres retenues par la ville.

Oui, parce que vous êtes libre de choisir la couleur de votre choix du moment qu'elle est validé par l'Architecte de Bâtiments de France.

13. Dois-je avoir la même couleur que mon voisin ?

La ville est accompagnée par l'association Maison Paysanne de France pour assurer la cohérence des couleurs entre les différentes maisons et veiller à l'harmonie au niveau de la rue.

14. Qui fournit la peinture ?

Dans le cas où le participant (locataire ou propriétaire) opte pour les peintures à l'ocre, la ville et son partenaire Maisons paysannes de France, feront un achat groupé auprès d'un fournisseur.

Les peintures seront à la charge des participants. Il vous en coûtera 5 € par paires de volets, 5 € par porte et 10 € par porte de garage

Si le participant souhaite opter pour une couleur différente de celles à l'ocre, il s'engage à prendre à sa charge le coût des peintures conventionnelles (plus chères). Il bénéficiera néanmoins de tous les autres avantages du projet.

15. Je ne dispose pas d'emplacement pour peindre mes volets, comment faire ?

Souvent les propriétaires ne disposent pas d'espace extérieur privé et ils sont donc obligés de faire une demande d'occupation du domaine public pour réaliser ce type de travaux. La commune de Loriol autorisera les jours de chantier l'occupation de l'espace public (à définir) pour la réalisation des travaux.

16. Mon logement compte trois étages, comment décrocher mes volets ?

La Ville de Loriol a prévu la prestation d'une entreprise pour la dépose et repose des volets. La nacelle servira prioritairement aux volets les plus haut et ne pouvant pas être déposés par les participants en toute sécurité.

17. Je souhaite participer, quels sont mes engagements ?

Je m'engage à :

- Me rendre disponible aux différents rendez-vous du projet (rendez-vous préalables, chantiers ...)
- Réaliser l'entretien préalable de mes volets (décapage, dépolissage, nettoyage...)
- Apporter mon matériel pour la réalisation des différentes étapes : kit de décapage, kit de peinture, tréteau, ...
- Réaliser l'entretien de mes volets moi-même, avec l'aide de mes proches, ou des bénévoles présents et ce lors des temps prévus au projet
- Entreposer mes volets chez moi durant le temps que dure l'action
- Communiquer activement pour que ce projet soit une réussite.

18. Je ne suis pas locataire ni propriétaire du secteur, puis-je quand même participer ?

Le projet mise sur la participation de tous les loriolais, habitants, usagers, propriétaires et locataires lors des temps de chantier.

L'objectif est d'embellir la ville et cela est profitable à tous, pas seulement aux habitants du secteur. C'est pour cela que les chantiers se veulent participatifs et ouverts à tous.

Le meilleur moyen de participer au projet est d'être bénévole les jours de chantier, de proposer/participer aux animations lors des chantiers, d'apporter sa compétence ou des outils...

19. Mes peintures sont en bon état mais je souhaiterais profiter du projet pour nettoyer mes volets ?

Oui cela est tout à fait possible. Cependant vous ne pourrez pas bénéficier de la dépose et repose des volets par l'entreprise, celle-ci étant réservée aux logements qui en ont le plus besoin.

L'objectif du projet est d'embellir les rues de loriol, toute action qui y participe est la bienvenue.

20. Où puis-je avoir des informations complémentaires ?

Vous pouvez vous renseigner auprès de Jordan Basileu, agent de développement social et urbain.

M. BASILEU Jordan
Agent de développement
jordanbasileu@loriol.com
06.12.09.34.30